MAIRIE
DE
HONFLEUR

ARRETE N° 2025 - 451

SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT

Déménagement
Chemin des Varêts n° 1
DEMECO
Mardi 23 Septembre 2025

Services Techniques
NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de la Société Demeco – 11, rue Denis Papin – 85400 Luçon, afin d'effectuer un déménagement, Chemin des Varêts au n° 1, le Mardi 23 Septembre 2025, De 9h00 à 17h00,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1 : La Société DEMECO est autorisée à effectuer un déménagement, et à stationner sur la chaussée, sur 2 places, Chemin des VARÊTS au n° 1, le MARDI 23 SEPTEMBRE 2025, De 9H00 à 17H00.

ARTICLE 2 : La circulation sera perturbée mais pas interdite, Chemin des Varêts, à la date et horaires cités dans l'Article 1.

ARTICLE 3 : l'accès aux Service de Secours et de Police, devra être maintenu par la Société intervenante, pendant la durée de l'intervention.

ARTICLE 4 : Une pré-signalisation et signalisation réglementaires avec affichage du présent arrêté, seront posées par la Société intervenante.

ARTICLE 5 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux, du Centre de Secours et de la Police Municipale et à la Société intervenante chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 26 Août 2025
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint à la Circulation,
Jérôme HAMEL

MAIRIE DE HONFLEUR (Calvados)

MAIRIE DE HONFLEUR - BP 80049 - 14602 HONFLEUR CEDEX
☎ 02 31 81 88 00 - Fax : 02 31 89 18 76 - e-mail : mairie@ville-honfleur.fr